

Brazzaville, Congo, 6 juin (Infosplusgabon) - Le Conseil supérieur de liberté de communication (CSLC) a interdit, vendredi, de parution l'hebdomadaire privé " Le Nouveau Regard ", suite à la publication d'un article portant atteinte à une autorité, a annoncé la radio publique.

Le CSLC reproche à cet hebdomadaire d'avoir publié, dans sa parution numéro 245 du 11 mai dernier en page 4, un article sous le titre : " Les suspicions d'un coup d'Etat persistent-elles ? Le colonel Gervais Akouangue, Commandant de la Garde républicaine, a été évincé ".

Cet article, selon une délibération du CSLS, est diffamatoire conformément à la loi du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication de la presse en article 95. Pour la délibération, le directeur de publication du " Le Nouveau Regard " a reconnu sa responsabilité après audition le 25 mai dernier par le conseil, en prétextant qu'il avait été induit en erreur par sa source. A cet effet, il a présenté ses excuses au Commandant de la garde républicaine.

FIN/ INFOSPLUSGABON/POL/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon